

Championnats individuels et Qualifications Jeunes du Val de Marne

1) Préambule

Les championnats Jeunes du Val de Marne sont ouverts aux licenciés Val de Marnais. Ces championnats servent également de support aux qualifications départementales Jeunes pour le championnat de France.

Les dates de ces championnats/qualifications ne doivent pas coïncider avec celles du Championnat de France des clubs et Championnat du Val de Marne des clubs ni avec celles du Championnat de France des clubs jeunes et Championnat du Val de Marne des clubs jeunes.

2) Organisation générale

a) Les championnats de France cadets et cadettes, juniors et juniors filles étant ouverts à tout licencié(e) A appartenant à la catégorie considérée, ces compétiteurs ne sont pas concernés par ces qualifications.

b) Le nombre de rondes doit être cohérent en fonction du nombre de participants. La licence (A ou B) est obligatoire. Pour les qualifiés aux qualifications Ligue, la licence A est la seule admise.

c) Ces qualifications doivent se dérouler impérativement avant les qualifications Ligue IDF. Il est recommandé de les organiser au cours du dernier trimestre de l'année.

d) Les départages pour les titres de champions du Val de Marne se font au Buchholz tronqué et à la performance. Cette précision est impérativement rappelée sur l'affiche diffusée.

e) Les arbitres officiant lors de ces étapes qualificatives doivent appliquer scrupuleusement et intégralement l'ensemble des règles édictées par le présent règlement, du contrôle des licences au respect des cadences.

Ils sont particulièrement attentifs aux ingérences éventuelles dans le cours du jeu des personnes qui ne participent pas à la compétition.

f) L'arbitre principal retenu pour ces championnats / qualifications est de niveau 3 (AF 3) minimum.

3) Tournois

Il y a un tournoi par catégorie d'âge. Ces championnats concernent donc les catégories Petits Poussins, Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes.

Les titres de champions et vice-champions du département sont attribués au 1^{ier} et 2^{ième} de chaque tournoi.

a) Cadences

Pour les catégories Poussins et Petits Poussins, la cadence de jeu est comprise entre 20 min et 30 min KO ou une cadence Fisher équivalente (ex: 20 min + 10 sec/coup).

Pour les catégories de Pupilles à Minimes, la cadence de jeu est comprise entre 30 min et 50 min KO ou une cadence Fisher équivalente (ex : 30 min KO + 10 sec/coup).

b) Classement

Le classement est d'abord établi au nombre de points.

Pour l'attribution du titre de champion du Val de Marne ainsi que pour la détermination des bénéficiaires à la participation aux qualifications Ligue IDF de la catégorie concernée, le départage est réalisé conformément à la disposition du paragraphe 2.d.

c) Qualifiés

Sous réserve d'avoir marqué au moins 1 point sur l'échiquier, sont qualifiés (par catégorie) pour participer aux qualifications Ligue IDF, les joueurs qui satisfont à l'une ou l'autre des deux conditions suivantes :

- avoir réalisé au moins la moitié des points +1/2 ;
- être classés dans les 4 premiers de chaque catégorie.

Les premiers de chaque catégorie bénéficient d'un stage de perfectionnement de 3 jours en vue de préparer les championnats / qualifications de Ligue IDF.

32 places sont disponibles et sont réparties sur les 10 catégories concernées. Le détail précis des critères d'attribution est énoncé dans le document « **Critères pour stage Jeunes VDM** » ci annexé.

4) Réalisation

Ces championnats et qualifications se déroulent sous l'égide du Comité Départemental du Jeu d'Echecs du Val de Marne qui en confie l'organisation à un club Val de Marnais dont la candidature est validée par le Comité.

Le club organisateur respecte et applique les consignes du Comité. Celles-ci sont rappelées ci-après.

- a) Il rédige l'affiche informative et la transmet au moins un mois avant la date du championnat au responsable technique du département pour vérification et diffusion. Celle-ci doit être diffusée aux clubs au moins 3 semaines avant la ou les date(s) retenue(s).
- b) Il doit s'assurer des bonnes conditions de jeu en retenant une salle de jeu suffisamment spacieuse pour permettre le bon déroulement des tournois.
- c) Il choisit le ou les arbitres qui appliquent les règles définies dans le paragraphe 2.e.
- d) Il se procure les jeux (tapis + pièces) et pendules. Ceux-ci peuvent être fournis par le Comité départemental dans les conditions de prêt fixées par le règlement en vigueur.

Rédacteur : Comité du Val de Marne

- e) Il se procure les trophées et récompenses remis aux vainqueurs sont acquis par le club organisateur. Les frais d'acquisition sont remboursés par le Comité sur justificatifs.
- f) Il se charge de recueillir le montant des inscriptions et d'en remettre la recette avec la liste des participants au comité départemental.
- g) Les frais d'arbitrage payés par le club organisateur selon les règles en vigueur sont remboursés par le Comité sur justificatifs.

En complément de ces règles, le club organisateur est libre de proposer tout service durant ces compétitions (restauration, buvette, animation, ...).

Stage Jeunes du Val de Marne consécutif aux championnats/qualifications départementales

Public concerné :

Les jeunes des catégories Petits Poussins à Minimes

But :

Le but de ce stage est de donner ou de compléter une formation aux meilleurs jeunes Val de Marnais des catégories indiquées ci-dessus ayant acquis leur qualification pour le Championnat de Ligue Ile de France des Echecs lors du championnat départemental. Tout joueur ayant déjà sa qualification acquise sans passer par l'étape du championnat départemental ne pourra pas prétendre à bénéficier de ce stage.

Nombre de places disponibles : 32 joueurs au maximum. Ceux-ci seront répartis lors du stage en 3 groupes de niveau.

Critères de sélection

1^{ier} Critère

Les qualifiés d'office au Championnat de Ligue Ile de France et aux Championnats de France des Echecs ne peuvent pas bénéficier de ce stage.

2nd Critère

Le premier ou la première de chaque catégorie (sauf si celui-ci ou celle-ci est qualifié(e) d'office) est retenu pour le stage. Si la ou les première(s) place(s) de la catégorie sont occupées par des joueurs qualifiés d'office, le premier joueur suivant non qualifié d'office sera bénéficiaire du stage.

3^{ème} Critère

Il est nécessaire d'avoir obtenu au moins 4 points dans sa catégorie lors du championnat du Val de Marne

4^{ème} Critère

Le nombre de places disponibles pour ce stage est identique pour toutes les tranches d'âge soit 6 disponibles pour les Petits Poussins (garçon (G) + filles (F)), 6 pour les Poussins (F+G), 6 pour les pupilles (F+G), 6 pour les benjamins (F+G) et 6 pour les minimes (F+G).

En cas de faiblesse d'une des catégories dans une tranche d'âge donnée, les places disponibles seront reportées sur l'autre catégorie de la même tranche d'âge. Les joueurs (joueuses) retenu(e)s seront pris dans l'ordre du classement général.

Exemple 1 : Catégorie Pupilles

Les 10 premiers pupilles et les 4 premières pupillettes ont obtenu au moins 4 points et aucun d'entre eux n'est qualifié d'office. Les 3 premiers de chaque catégorie seront retenus pour le stage.

Exemple 2 : Catégorie Benjamins

Les 10 premiers benjamins et les 2 premières benjamines ont obtenu au moins 4 points mais les 2 premiers benjamins sont déjà qualifiés d'office. Les 6 qualifiés seront les 2 premières benjamines et les 4 benjamins qui occupent les places de 3 à 6.

5^{ème} Critère

Si dans une tranche d'âge, le nombre de 6 joueurs retenus ne peut être atteint, la place disponible est attribuée à la tranche d'âge la plus représentée. Si plusieurs places sont disponibles, celles-ci sont équitablement réparties sur les catégories les plus représentées.

6^{ème} Critère

Le refus d'un joueur bénéficiaire de participer au stage (pour quelque raison que ce soit) permettra au 1^{ier} joueur non bénéficiaire de sa tranche d'âge de participer au stage sous réserve de respecter les critères énumérés précédemment.